Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le
ID : 064-246400337-20201217-D2020_127-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2020-127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 17 décembre 2020)**

Date de convocation : 4 décembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 31
Nombre de délégués votants : 32

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 17 décembre 2020 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, salle Espalungue à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ, GARROCQ.

Absents ou excusés : Mme CASSOU et Mme TOULOU

Pouvoir : Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

Secrétaire de séance : M. GABASTON

OBJET : TOURISME - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – dernière TRANCHE

**RAPPORTEURS : M. Labernadie, Vice-président en charge du Tourisme
M. Barban, Délégué à la promotion et au développement du tourisme 4 saisons**

Il est exposé aux membres du Conseil communautaire les différents dossiers de demande de subventions de fonctionnement pour l'année 2020, présentés par nos partenaires et les associations. La somme totale inscrite sur le BP 2020 s'élève à 392 494 €.

Il est proposé d'attribuer la dernière tranche répartie comme suit :

- Association BIOSKIEUR MEDIA ..... 500 €
  pour la réalisation d'un film sur l'histoire du ski dans les Pyrénées
- Association Pau Pyrénées Aventure .... 1 500 €
  pour l'organisation des courses trail : GTVO et UTOPY

**Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **ATTRIBUE** et **AUTORISE** à **VERSER** les subventions aux associations, comme indiqué ci-dessus,

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2020 de la Communauté de Communes,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Communauté de communes 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON